



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal débute à : 20 h 00.

Présents : 11

Excusés : 2 dont 1 pouvoir à M. Le Maire.

Absents : 2

ADMINISTRATION - INTERCOMMUNALITÉ :

- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Léon GAVILLET à la commission de contrôle des listes électorales, et propose comme délégué de l'administration Monsieur MONTFORT Laurent (titulaire) et Monsieur GENOUD Pierre (Suppléant) ainsi que Monsieur MARQUET Bruno (titulaire) et Madame ALLAMAND Monique (Titulaire) comme délégué du tribunal de Grande Instance de Bonneville.

EMPLOI – PERSONNEL :

- Le Conseil municipal adopte le contrat d'adhésion des risques statutaires du personnel communal avec le CDG74

DECISIONS DU MAIRE :

- Le Maire rapporte sa décision relative aux travaux de déplacements du monument aux morts pour un montant de 14 974.50 €.
-

FINANCES – IMPÔTS – PATRIMOINE :

- Le conseil municipal décide d'ajuster les crédits en recettes et en dépenses de fonctionnement au budget 2018 du fait de recettes supérieures aux prévisions et ce pour un montant de 24 465 €.
- Le conseil municipal autorise le paiement anticipé sur la section d'investissement dépenses avant l'adoption du budget primitif 2019 pour un montant global pour l'ensemble des chapitres arrêté à la somme de 231 858.49 €.

URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION :

- Le Maire a renoncé au Droit de Préemption parcelle section B, numérotée 543p,
- Le Maire a renoncé au Droit de Préemption parcelle section B, numérotées 551, 556, 1642, 1677, et 1077.

INFORMATIONS :

Monsieur Alain PERRET expose que des travaux d'aménagement intérieur, d'électricité et de plomberie – Que des travaux de terrassement, de poses de bordures et enrobés sont prévus route de Peillonex. – Que des travaux de réseaux pour le gaz naturel sont en cours route d'Arpigny, vers l'église, route de Peillonex. La conduite de branchement salle des fêtes est posée celle de l'école est en cours. Des études sont en cours pour le réaménagement de la mairie.

Le conseil municipal se termine à : 22 h 15.

Suivent à l'affichage avec le présent compte rendu les décisions du Maire qui ont été rapportées et les délibérations prises en séance.

Vu le 4 décembre 2018

Le Maire, Bernard CHAPUIS.